



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 72081

### Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des agences générales d'assurances d'Ile-de-France, regroupées au sein de la fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances. En effet, la presse s'est récemment faite l'écho des intentions de La Poste d'étendre ses activités au secteur de l'assurance des dommages. Compte tenu du statut spécifique de cette entreprise publique et des avantages importants dont elle bénéficie (par exemple, un abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière en raison de sa participation à la politique d'aménagement du territoire), cette situation créerait inmanquablement une distorsion de concurrence au détriment des agences générales d'assurances du secteur privé. Celles-ci, qui emploient plus de 5500 collaborateurs dans le seul département des Yvelines, jouent un rôle essentiel de conseil auprès de la population, dans un contexte déjà très concurrentiel. Elles souffriraient inévitablement de l'entrée en scène de La Poste, cette entreprise disposant d'avantages liés à son statut public. Il est du devoir de l'Etat de veiller au respect des équilibres économiques et du principe de la liberté du commerce et de l'industrie. En conséquence, il lui demande d'être particulièrement vigilant à ce sujet et d'éviter les distorsions des règles concurrentielles.

### Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72081

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 janvier 2002, page 236

**Réponse publiée le :** 18 février 2002, page 925